

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 11

Date de convocation : le 1er février 2022

L'an deux mille vingt deux, le 9 février à dix huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Mme Josette MUSSET, Mr Paul DOITEAU-LEVEE, Mme Corine GUILLON, Mme Catherine FAUCHE, Mme Lydie FAURE, Mr Benoît PALLEE, Mr Patrick POTTIER, Mr Olivier POULAIN,

Étaient absents excusés : Mme Françoise MAIRESSE (pouvoir à Mme Lydie FAURE), Mr Éric DEJEAN-SERVIERES (pouvoir à Mme Josette MUSSET), Mme Véronique BONNAUDET (pouvoir à Mme Corinne GUILLON)

Secrétaire de séance : Mr Patrick POTTIER

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du conseil du 5 janvier 2022
- Redistribution des diverses commissions
- Transmission délégations
- Répartition éventuelle des zones de référents
- Point urbanisme
- Point sur les devis en cours et à faire.
- Avancement de la Fibre
- Subventions
- SDIS suite à la visite sécurité concernant notre salle polyvalente
- Cours informatique pour les habitants du Noyer
- Cours gym douce pour les seniors
- Illuminations de Noël
- Informations et questions diverses

Mme Josette MUSSET soumet l'approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 5 janvier 2022. Le compte rendu est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

REDISTRIBUTION DES DIVERSES COMMISSIONS :

Mme Josette MUSSET rappelle toutes les commissions existantes jusqu'à ce jour à savoir :

- URBANISME
- FINANCES
- RESEAU INCENDIE
- CIMETIERE
- ETAT CIVIL
- AFFAIRES SOCIALES
- TOURISME, CHEMIN DE RANDONNEE

- ECOLES
- TRAVAUX, ESPACES VERTS
- COMITE DES FETES

Il est décidé que la commission urbanisme n'a pas lieu d'être car un point précis est fait à chaque conseil sur les dossiers acceptés, refusés, les nouvelles demandes etc ...

Voir tableau joint pour connaître les nouveaux titulaires de ces commissions.

Mme Josette MUSSET énumère également les commissions « extérieures » à la commune :

- INTERCOM
- CLECT
- SIEGE
- SAEP LA CHARENTONNE
- ASARM
- FINANCES
- ECONOMIE
- AUTONOMIE
- TOURISME
- CULTURE / SPORT
- AGRICULTURE
- ACTION SOCIALE ET CITOYENNETE

Voir tableau joint pour connaître les titulaires et suppléants de ces commissions.

TRANSMISSION DELEGATIONS :

Mme Josette MUSSET informe le conseil qu'elle a donné les délégations signature dans les domaines suivants :

- FINANCES ET BUDGET URBANISME à Mme Françoise MAIRESSE
- TRAVAUX BATIMENTS ESPACES VERTS URBANISME à Mr Eric DEJEAN-SERVIERES

REPARTITION DES ZONES REFERENTS :

Mme Josette MUSSET rappelle les zones référents définies jusqu'à ce jour.

Elle propose que Mr Benoît PALLEE récupère sa rue (rue du Bois fleuret aux Quatre Houx) 20 boîtes à lettres ainsi que la Sente des Prés (3 boîtes à lettres), soit un total de 23 boîtes à lettres, et que Mr Paul DOITEAU-LEVEE récupère le chemin de l'Orée du Bois au Milan soit un total de 7 boîtes à lettres.

Ainsi Mr Eric DEJEAN-SERVIERES garde le reste des Quatre Houx (6 boîtes à lettres), La Godinière (1 boîte à lettres), Lattitude (1 boîte à lettre) et le Bois Chevreuil (1 boîte à lettres) soit un total de 9 boîtes à lettres, et Mme Françoise MAIRESSE garde une partie du Milan (sans la route de Beaumont et sans le chemin de l'Orée du Bois) et Grammont soit un total de 17 boîtes à lettres.

Voir tableau ci-joint.

POINT URBANISME :

- Dossier de Mr TERCIER route de Beaumont – LE MILAN – a été accepté. (construction d'un hangar de 80m2 ouvert)
- Dossier de Mr PERROY 8 chemin des Fondrières a été accepté. (demande préalable pour restauration d'une habitation existante.

- Dossier de Mr DE LESTRANGE 5 route de la Brunetière a été accepté. (changement de fenêtres et portes)
- Demande d'un certificat d'urbanisme sur le terrain de Mr BERTRE 8 route de la Noé.
- Dossier de Mr DUBOIS et Mme BRUSTOLIN a été refusé.

La substitut du procureur a interrogé Mme Josette MUSSET sur ce dossier. Après avoir écouté les faits, elle a confirmé ordonner une enquête.

En effet, la gendarmerie a convoqué Mme Josette MUSSET pour recueillir son témoignage. Mme Josette MUSSET a fourni photocopie de tout le dossier en confirmant qu'elle maintenait son souhait de voir les deux constructions démolies.

POINT DEVIS EN COURS ET A FAIRE :

Pour la réparation du placo suite inondation salle des fêtes, nous avons un devis de la SARL DMCB pour un montant de 2.716,10€. Pour suivre la règle, il nous en faudrait au moins un 2ème. Mais ça commence à presser car la déclaration du sinistre a été faite à l'assurance (GROUPAMA) en mai 2021. Ils attendent des photos et le devis. Mr Benoît PALLEE se propose de faire faire un 2ème devis.

Où en sont les devis pour le sol de l'entrée de la salle des fêtes ? Pas de devis à ce jour. Mr Benoît PALLEE se propose de faire faire ce devis également.

Pour la création des toilettes dans la mairie ? Il faut se renseigner sur la possibilité d'utiliser la fosse toutes eaux du logement communal. Mme Josette MUSSET pense que ce n'est pas possible du fait que c'est aux locataires de prendre en charge la vidange de leur fosse. De ce fait, l'idée de percer le mur entre la mairie et la salle des fêtes est de nouveau d'actualité. A voir si cela ne posera pas de problème d'accessibilité pour les personnes handicapées

Mme Josette MUSSET émet l'idée de faire installer une rampe de sécurité de chaque côté de l'escalier de la porte d'entrée de la salle des fêtes. Elle craint qu'un jour il y ait un accident.

Concernant le projet d'aménagement du terrain devant la mairie, Mme Véronique BONNAUDET, Mme Françoise MAIRESSE et Mme Josette MUSSET, ont reçu une architecte extérieure mercredi 2 février. C'est une visionnaire à long terme. Mais pour aménager le devant de la mairie elle nous propose de refaire la mairie, le logement communal, l'assainissement de la salle des fêtes, le local derrière la mairie, celui au bout du parking, l'abri bus, etc etc ... Donc difficile d'envisager de la suivre. Les frais seront beaucoup trop lourds à supporter pour la mairie. Il faut donc envisager une autre solution.

AVANCEMENT DE LA FIBRE :

Nous avons reçu un courrier d'INTERCOM qui nous annonce que la réception des travaux sur notre commune est en cours ou à venir dans le 1er semestre 2022.

Que la période de gel commercial est à envisager (3 mois) mais peut maintenant être comprise dans le délai de livraison prévu.

Que les opérateurs majeurs seront présents sur notre INTERCOM, et que des précisions sont attendues d'orange et de Bouygues Télécom pour tous les secteurs.

Des réunions par secteur seront organisées pour préciser les modalités d'abonnement et de raccordement.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS :

7 associations se sont manifestées à ce jour.

2 sont retenues : COMITE DES FETES : 400€

AMIS DES MONUMENTS ET SITES DE L EURE – EVREUX : 60€

A cela, Mme Catherine FAUCHE soumet les ANCIENS COMBATTANTS : 100€

Mme Catherine FAUCHE communique à Mme Josette MUSSET les coordonnées du président de l'association.

SDIS SUITE A LA VISITE SECURITE CONCERNANT NOTRE SALLE POLYVALENTE :

Mme Josette MUSSET informe le conseil que suite à son audience du 6 janvier dernier à la sous-préfecture de Bernay, l'avis défavorable a été levé.

A présent, nous devons fournir les preuves de tout ce qui a été réparé, et/ou mis aux normes.

Ils demandent également une attestation d'accessibilité PMR. Demande faite auprès de l'APAVE Évreux le 7 février.

Le technicien de la Sté CHUBB est venu ce jour prendre les mesures afin de nous créer un plan d'évacuation qui sera fait en 3 exemplaires (1 dans l'entrée, 1 dans la cuisine et 1 dans la grande salle).

COURS INFORMATIQUE POUR LES HABITANTS DU NOYER :

Après le succès de la gym douce proposée aux seniors de la commune, et suite à la demande de plusieurs personnes du Noyer, nous pouvons proposer « MA RETRAITE CONNECTEE ».

L'objectif étant :

- ❖ d'aider à maintenir leur autonomie et leur réseau social via le numérique.
- ❖ Apprendre les gestes de base permettant de manipuler une tablette tactile

Cela s'adresse au seniors. Aucune connaissance en informatique n'est requise.

Il s'agit de 4 séances de 3h + 1 séance de 2h.

Ce sera des séances collectives (12 personnes maximum par groupe)

Les tablettes seront fournies par le prestataire qui est MSA Services (centre de formation)

Totalement gratuit pour les participants et pour la commune.

Mme Josette MUSSET propose que nous fassions un courrier à distribuer aux habitants afin de recueillir une liste de participants.

GYM DOUCE POUR LES SENIORS :

Nous arrivons à la fin des 24 séances. (vers le 15 mars)

Il y a 20 inscrits.

Siel bleu propose de poursuivre les séances mais sans subvention du département.

53€ la séance quelque soit le nombre de participants, soit par mois 212€ à diviser par le nombre de participants.

Beaucoup sont ok pour continuer au moins jusqu'à fin juin.

ILLUMINATIONS DE NOEL :

Devant la difficulté d'installer un sapin de Noël sur la place de l'Église ou de la Mairie, Mme Josette MUSSET propose d'acheter des décorations de candélabres.

Nous avons 8 candélabres équipés de prise électrique dans le centre bourg qui partent de devant chez Mr et Mme Pottier jusqu'au cimetière.

Il faut compter environ 230€ TTC pièce soit pour 8 : 1840€

A voir le coût de l'installation et la désinstallation.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Mme Josette MUSSET demande si tout le monde est d'accord pour rester sur les conseils le 1er mercredi de chaque mois ? C'est confirmé par tous les membres du conseil. Mr Paul DOITEAU-LEVEE demande s'il est possible de commencer plus tard car pour lui 18h c'est difficile. Mme Corinne GUILLON rappelle que travaillant de nuit, elle a un impératif horaire. Il est décidé que les conseils commenceront dorénavant à 18h30.

Le prochain conseil aura lieu le 2 mars 2022 à 18H30.

Mr Benoît PALLEE évoque l'idée d'un site internet pour la mairie. Mme Josette MUSSET rappelle que son fils, à la demande de Mr Didier LAVRIL, a travaillé dessus (gratuitement). Que le site était quasiment terminé quand Mr Didier LAVRIL a décidé d'abandonner le projet.

Mme Josette MUSSET, va voir avec son fils s'il est possible de le terminer.

Mr Patrick POTTIER demande des nouvelles des travaux prévus au cimetière. Mme Josette MUSSET dit que l'entreprise LHUILLIER n'est pas en mesure de donner une date de début de travaux. Elle s'engage à les rappeler avant la fin de la semaine.

Mme Catherine FAUCHE souhaiterait qu'on tienne à jour un prévisionnel financier sur plusieurs années afin d'avoir une vision globale de l'endettement de la mairie.

SEANCE LEVEE A 19H30

Josette MUSSET
La Maire,

